

Systeme politique et juridique

La République de Colombie a été créée par la constitution de 1863. Son régime de gouvernement est démocratique et décentralisé, et le pouvoir public se divise en trois parties, l'exécutif, le législatif et le judiciaire. De nos jours, la Colombie est partagée en 32 « departamentos » (États) à des fins administratives, et chacun est dirigé par un gouverneur. Les departamentos se subdivisent à leur tour en 1 024 municipalités, dont chacune a un maire et un conseil municipal.

Présidence

Le pouvoir exécutif est exercé par le président, son Cabinet, les dirigeants des ministères de l'administration publique et d'un certain nombre d'organismes autonomes. Le président, Ernesto Samper, est le chef de l'État, du gouvernement et des forces armées, et il détient le pouvoir administratif suprême. Élu au suffrage universel à des élections qui ont lieu tous les quatre ans, le président ne peut briguer un deuxième mandat. Il nomme les membres de son Cabinet, qui compte actuellement 15 ministres. Le président nomme également les hauts dirigeants de l'administration publique, qui ne font pas partie de la fonction publique. En conséquence, chaque élection entraîne des changements à presque tous les postes importants des ministères et autres institutions gouvernementales. Habituellement, cela se traduit également par de nouvelles orientations, politiques et approches.

Les prochaines élections présidentielles auront lieu en mai 1998. Au moment où il entame la dernière année de son mandat, il semble que le président Samper ait survécu aux controverses qui l'ont poursuivi pendant les deux premières années.

Politique économique

La Colombie, favorable à un libre-échange qui engloberait tout l'hémisphère, continue d'étendre avec dynamisme ses relations commerciales et profite des retombées du libre-échange rendu possible par des accords conclus avec les pays voisins, en Amérique latine. Le pays, qui a adhéré au Pacte andin avec le Venezuela, l'Équateur, le Pérou et la Bolivie, fait partie d'un marché de 60 millions de consommateurs. Il s'est également associé au Venezuela et au Mexique pour former le G-3 et il a négocié des accords semblables avec le Chili et les Antilles. La moyenne des droits de douane sur les importations, qui était supérieure à 40 % en 1992, est maintenant inférieure à 11,5 %.

La Colombie et ses partenaires du Pacte andin ont établi un Tarif extérieur commun (TEC) qui est en vigueur depuis le 1^{er} février 1995. Le TEC comporte quatre taux — 5, 10, 15 et 20 % — qui s'appliquent à la plupart des produits. Dans le cadre du TEC du Pacte andin, la Colombie a harmonisé son tarif de quatre taux avec ceux du Venezuela et de l'Équateur, même s'il subsiste quelques exceptions propres à